



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



POUR AFFICHAGE

ÉCHANGE PARIS- WASEDA

Année universitaire 2014-2015

Dans le cadre d'une convention d'échange passée en 1960 entre l'Université de Paris et l'Université Waseda au Japon, celle-ci accueille soit un étudiant, soit un enseignant, soit un chercheur de nationalité française :

- Le montant mensuel de la bourse est d'environ 2 700 euros,
- Cette bourse est amputée d'une imposition de 20%,
- La durée du séjour peut varier de 6 à 12 mois à compter du mois de septembre 2014.

L'Université Waseda peut éventuellement se charger de trouver un logement dans une résidence universitaire.

CONDITIONS A REMPLIR

- Etre titulaire d'un doctorat ou étudiant en 3^{ème} cycle (une dérogation peut être accordée si elle est justifiée par des travaux de niveau équivalent),
- Etre un spécialiste du monde japonais (indépendamment éventuellement de sa discipline),
- Posséder une pratique courante et opérationnelle de la langue japonaise (niveau licence),
- Etre engagé dans un projet de recherche.

Un rapport qui portera sur le déroulement du séjour sera rédigé par le boursier dans un délai de six mois après son retour. Il sera adressé à Monsieur le Recteur de l'académie, Chancelier des universités de Paris.

PIECES A FOURNIR

- Curriculum-vitae détaillé, en français, en anglais et en japonais avec une photocopie du ou des diplômes,
- Projet de recherche en français, en anglais et en japonais,
- Le candidat devra mentionner dans son dossier les dates exactes souhaitées pour son séjour ainsi que la dénomination du laboratoire et le nom du Professeur qui acceptent de l'accueillir au sein de l'Université Waseda.

Les dossiers complets doivent être adressés à la Chancellerie des universités de Paris – Division de l'administration de la Chancellerie - 47, rue des Ecoles 75230 Paris Cedex 05 - **sous couvert de l'établissement de rattachement, au plus tard le vendredi 31 janvier 2014.**

Le choix du lauréat relève d'une commission de sélection présidée par Monsieur le Recteur de l'académie, Chancelier des universités de Paris, qui statuera au mois de juin 2014.

**Division de
l'administration
de la Chancellerie**

Affaire suivie par :
Corinne MIGNOT

DAC
Prix.chancellerie@ac-paris.fr
Tél : 01 40 46 21 19
Fax : 01 40 26 34 91
www.sorbonne.fr

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr